

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

Qu'est-ce que c'est ? Pour quoi faire ?

Quels intérêts pour les praticiens ? Pour les patients ?

L'essentiel à retenir pour
les chirurgiens-dentistes
de Nouvelle-Aquitaine



Association loi 1901, l'URPS CD NA représente la profession dentaire dans le domaine de la santé publique. Elle contribue à l'organisation et à l'évolution de l'offre en santé bucco-dentaire au niveau régional et est un interlocuteur privilégié de l'ARS. Elle valorise les chirurgiens-dentistes dans les parcours de santé et accompagne l'évolution de leurs pratiques professionnelles.



Jacques WEMAERE

*Président de l'URPS
Chirurgiens-dentistes
Nouvelle-Aquitaine*

« Les CPTS sont une opportunité pour les chirurgiens-dentistes libéraux.

En les intégrant, les praticiens pourront notamment :

- **participer à des actions de santé publique** intégrant la prévention et la médecine bucco-dentaire, et être rétribués pour cela,
- **contribuer à une reconnaissance de la médecine et de la prévention bucco-dentaires** par les autres professions de santé,
- **améliorer l'orientation des patients dans le parcours de soins**, par une meilleure connaissance des acteurs locaux,
- **réfléchir à l'organisation des rendez-vous** non programmés et des urgences,
- **bénéficier du poids d'un collectif** face aux institutions... ».



Communautés
Professionnelles
Territoriales de Santé :
**quelle place pour les
chirurgiens-dentistes ?**

Découvrez les témoignages de vos représentants à l'URPS CD NA, praticiens en activité libérale :

- Jacques Wemaere, Président de l'URPS Chirurgiens-dentistes et Secrétaire général d'Agora Lib'
- Edouard Dusseau, Secrétaire général adjoint de l'URPS Chirurgiens-dentistes



Scannez le
QRcode avec votre
smartphone pour
lire la vidéo

CPTS...

4 lettres pour : **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé**

Les professionnels de santé, en particulier ceux de ville, peuvent se constituer en Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS).

Le but est d'apporter **une réponse collective aux besoins de santé** identifiés au sein d'une population et **à l'échelle d'un territoire** défini par les professionnels eux-mêmes.

Bien souvent, l'initiative est impulsée par les médecins, infirmiers ou pharmaciens, qui se rapprochent des autres acteurs de leur secteur.

Pourquoi une telle approche ?

De fortes tensions s'exercent sur le système de santé : vieillissement de la population, augmentation des maladies chroniques ou encore tension démographique pour certaines catégories de professionnels de santé...

De nouveaux modes d'organisation sont nécessaires, par exemple pour :

- permettre **le maintien ou le retour à domicile** et les **soins en ambulatoire**, plutôt qu'à l'hôpital ou en établissement,
- adapter **la prise en charge face au caractère chronique** de nombreuses pathologies,
- favoriser **un décloisonnement interprofessionnel** et faciliter le travail au quotidien...

Dans quels objectifs ?

**Le cadre législatif attribue des missions aux CPTS.
Ces missions se déclinent en actions :**



- définies par les professionnels de santé eux-mêmes, au regard des besoins de santé identifiés sur le territoire



- négociées avec l'Agence Régionale de Santé et l'Assurance Maladie



- Les missions socles -



Amélioration de l'accès aux soins

Faciliter l'accès à un médecin traitant

Améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville



Organisation des parcours pluriprofessionnels autour du patient



Développement des actions territoriales de prévention



Participation à la réponse aux crises sanitaires

- Les missions complémentaires -



Développement de la qualité et de la pertinence des soins



Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire

Avec quels moyens ?

Financements ACI

L'Accord conventionnel interprofessionnel (ACI) prévoit 2 volets de financement.

Volet 1

Fonctionnement général de la CPTS

- Animation et pilotage
- Temps consacré par des professionnels de santé pour définir et construire les missions
- Acquisition d'outils informatiques facilitant la coordination

Volet 2

Financement des missions

Volet fixe

Moyens déployés pour la réalisation de chaque mission

- Charges de personnel
- Temps dédié des professionnels pour l'organisation et la réalisation de la mission
- Actions de communication
- Acquisition et maintenance des outils numériques de coordination

Volet variable

En fonction des résultats observés

- Calcul sur la base de l'atteinte des objectifs dans chaque contrat
- Variables : intensité des moyens déployés et niveau d'atteinte des objectifs



Vous avez besoin de précisions, ou vous souhaitez échanger avec un chirurgien-dentiste ayant déjà intégré une CPTS ?

N'hésitez pas à contacter l'URPS Chirurgiens-dentistes !

Écrivez-nous : projet@urpscdna.org



Les 10 URPS* de Nouvelle-Aquitaine ont créé un site web dédié.
Rendez-vous sur : cpts-na.org



Vous souhaitez intégrer une CPTS ?

Vous pouvez contacter un chargé de déploiement départemental Agora Lib'.

Consultez la rubrique
Agora Lib'/Equipe opérationnelle



Vous souhaitez savoir si une CPTS existe sur votre secteur ?

Consultez la rubrique
Cartographie des CPTS



Une association dédiée pour accompagner les professionnels de santé

En Nouvelle-Aquitaine, Agora Lib' accompagne les professionnels de santé dans la création et la mise en place des CPTS, en dialogue avec les institutionnels.

Qu'est-ce qu'Agora Lib' ?

Agora Lib' est une association loi 1901 fondée par les 10 URPS* de la région, créée pour appuyer les libéraux et dynamiser les CPTS.

* Chirurgiens-dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins, Pharmaciens, Biologistes, Orthoptistes, Orthophonistes, Pédiatres-podologues, Sages-femmes

www.urps-chirurgiensdentistes-na.fr



L'Union par l'action